

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Tarn

## SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE CEROU VÈRE Salles sur Cérou

### Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D06-24 10 2023  
Convocation : 12 10 2022

#### Conseil Syndical du 24 10 2023

**Objet : Validation et autorisation signature « Avenant Contrat de rivière Cérou Vère II » - contrat de milieu**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	17
Nombre de membres suppléants présents :	03
Nombre de pouvoir donné :	01

Présents :

Madame MOULIADE Régine,  
Messieurs BONNET Michel, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, JONGBLOET François, BRIERE Alex, MALET Christian, PUECH Christian, BOHERE Jean-Christian, TRESSOLS Bernard, ESCOUTES Jean-Marc, DOUZIECH Florent

Pouvoirs : Mme SOULIE Christiane donne pouvoir à Mme MOULIADE Régine

Absents :

Absents Excusés : REDO Aline, SCHULTHEISS Pierre, PAILLAS Pierre, DALMAYRAC Gilbert, VALIERE Jean-Paul, AZAM Rolande, HERIN Christophe, RUFFEL Francis

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV), Mme COUPIAC Clotilde (SMBCV)

Le Président rappelle que le précédent contrat de rivière porté par le Syndicat mixte de Bassin Cérou Vère (SMBCV) s'est terminé en fin d'année 2018. Un Bilan a été produit en 2019. De nombreuses actions ont été réalisées mais certaines doivent perdurer, s'amplifier et de nouvelles doivent être développées.

Dans ce contexte, **le SMBCV a décidé d'élaborer et de porter le « Contrat de rivière Cérou Vère II » sur la période 2022-2026** dont l'objectif est :

- De pérenniser sur le territoire des bassins Cérou et Vère une gestion intégrée locale et durable de l'eau dans son ensemble (lutte contre les pollutions, suivi qualité eau, prévention des inondations, système d'alerte, gestion durable des rivières et milieux aquatiques, travaux et études diverses, valorisation, communication, etc...)
- De fédérer les acteurs du territoire dans ce projet commun de reconquête de la qualité de l'eau et du bon état écologique des masses d'eau.

- D'obtenir et de canaliser plus facilement des financements sur le territoire pour tous les acteurs impliqués.
- De répondre aux objectifs du SDAGE 2022 2027 et de la Directive Cadre Sur l'Eau (DCE) qui demande « l'atteinte d'un bon état écologique des masses d'eau » d'ici 2027.

**Le "contrat de rivière Cérou Vère II" a été validé par les partenaires techniques et financiers et a été signé le 16 novembre 2022.** Cependant les dispositifs de financement du volet agro-écologique n'étaient pas stabilisés à sa signature. Donc, comme cela était prévu, un avenant a été élaboré pour **compléter le contrat de rivière sur le volet agricole** mais aussi sur 2 autres thématiques à savoir un **maintien du renforcement du suivi qualité des eaux** et un accompagnement des collectivités **sur leurs projets de des-imperméabilisation des surfaces urbaines** (place de villes et villages, cours d'écoles...).

Le Président présente le document contractuel de l'avenant au contrat de rivière Cérou Vère II. En synthèse, le contrat comprend 5 volets intégrant chacun l'approche liée à l'adaptation au changement climatique pour un montant initial de **9.59 millions d'euros HT**, l'avenant comporte 10 actions (7 nouvelles actions et 3 actions mises à jour), **le montant définitif du contrat de rivière suite à l'avenant est porté à 14.67 millions d'euros HT.**

**Le contrat de rivière complété par l'avenant devra être validé par le comité de rivière** qui se réunira fin novembre afin qu'il **puisse être signé par le préfet du Tarn, par tous les partenaires techniques et financiers et la plupart des maîtres d'ouvrages impliqués dans le projet.**

APRES EN AVOIR DELIBERE

L'assemblée

**Décide** d'approuver « l'avenant du contrat de rivière II » et son financement qui permet de pérenniser la gestion intégrée locale et durable de l'eau dans les bassins versants du Cérou et de la Vère

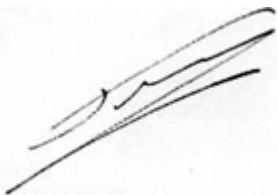
**Autorise** Monsieur le Président

- à signer le document contractuel de l'avenant du contrat de rivière Cérou Vère II et tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance, le 24 octobre 2023

Le Président,  
Christian PUECH

Le Secrétaire,  
Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN  
CEROU-VERE  
Plateau de la gare  
81640 SALLES SUR CEROU  
Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le : .....

Transmise au Représentant de l'Etat le : .....